



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 23/2016
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse à la motion de Monsieur Jacques Décosterd
« Doret n'en peut plus ! »**

Séance de la commission

Date	Lundi 30 mai 2016, à 18h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°3

Vevey, le 28 avril 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Résumé de la motion :

M. Jacques Décosterd relève qu'il intervient pour la troisième fois sur la problématique des incivilités rencontrées au Jardin Doret. Il mentionne les « abus constants observés dès la nuit tombante » dont il établit la liste :

- « *Personnes fortement alcoolisées dormant sur les terrasses privées*
- *Bastons*
- *Niveau sonore de la musique intolérable (et c'est un euphémisme!)*
- *Concours de crissement de pneus le long du quai, sur le tronçon Barcarole-locaux de l'Aviron.*
- *Déchets de toutes sortes jonchant le sol, y compris des bris de verre aux abords de la fontaine*
- *Destruction d'une œuvre d'art appartenant à la Ville*
- *Insultes à des policiers lors de leur passage*
- *Insultes aux habitants se plaignant de ces nuisances. »*

Il se fait le porte-parole des habitants des abords de ce parc en souhaitant que « *les autorités fassent leur travail et rendent à ce lieu la tranquillité et la paix que tout citoyen est en droit d'exiger durant la nuit. Cela relève aujourd'hui de la santé publique* ».

Or, au contraire, écrit JD, « *la Municipalité délivre une autorisation pour que se tienne à deux pas de chez eux l'un des festivals les plus bruyants du canton (...) à tel point que trois familles ont décidé de s'expatrier* ».

Dans sa conclusion, le motionnaire demande à la Municipalité « *de tout mettre en œuvre pour faire respecter l'ordre public, notamment :*

1. *Pallier au manque criant de poubelles qui génère un désordre lors de forte affluence la journée*
2. *Proposer une directive obligeant tout organisateur de manifestation à procéder au nettoyage du site durant et après la manifestation et de le rendre dans un état respectable*
3. *Élaborer des dispositions particulières à l'usage de ce parc (contrôles de police plus fréquents, verbalisation des contrevenants, voire envisager une fermeture du parc de 23h à 6h) et les faire appliquer par l'ASR*
4. *Envisager, en cas de délits et d'incivilités répétées, la possibilité de poser des caméras de surveillance vidéo aux endroits sensibles afin de retrouver les auteurs d'infractions* ».

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité rappelle qu'un Groupe de Travail Incivilités (GTI) s'est constitué sur décision municipale le 29 septembre 2011, initialement en vue de proposer des mesures pour améliorer la propreté des espaces publics et éliminer les graffitis sur le domaine privé.

La conduite politique du Groupe a été assumée par le municipal de la Direction des espaces publics (DEP) à savoir M. M. Martin jusqu'en juin 2015 puis par le municipal de la Sécurité

(ASR), à savoir M. E. Rivier dès juillet 2015. Monsieur M. Martin a été remplacé par Monsieur J. Christen dès son entrée en fonction à la Municipalité.

Mis à part les deux municipaux, le GTI est composé des chefs de services de DEP, DEJS, DASF, du Chargé de prévention et du Répondant de proximité de Police Riviera (ASR), du délégué DU-Agenda21. Un travailleur social de proximité du Service jeunesse (DEJS) et un répondant du Service voirie (DEP) participent également aux séances. La coordination opérationnelle est assumée annuellement et à tour de rôle par l'un des membres des services.

Le GTI se réunit deux à trois fois par an pour fixer les objectifs et établir un plan d'actions. Un rapport d'activité-bilan annuel des interventions est établi annuellement (le dernier date du mois de février 2016, il est joint en annexe et représente la source principale de ce rapport).

La mission du GTI est triple :

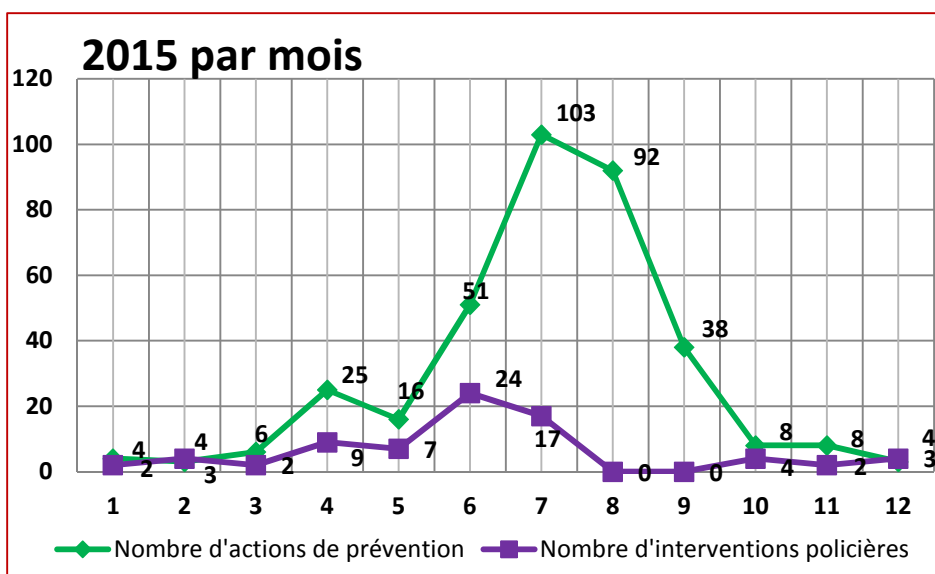
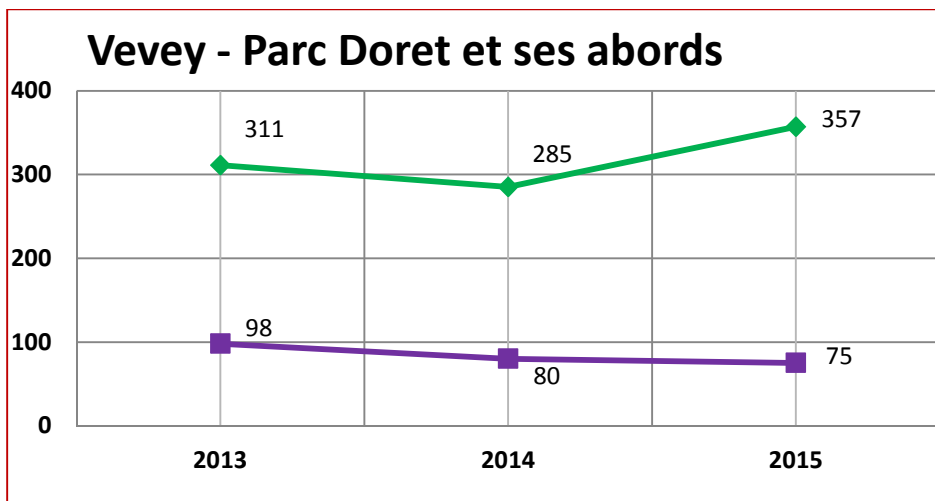
1. se concerter sur des actions à mener concernant les incivilités, les inventorier et prioriser les interventions,
2. proposer des plans d'actions à la Municipalité,
3. coordonner l'engagement des services concernés pour réaliser les plans d'action.

Depuis 2012, plusieurs actions ont été coordonnées et menées par les services dans le cadre du GTI :

- DEP : établissement d'une directive sur l'attribution de subventions pour l'élimination des graffitis sur le domaine privé,
- DEP : réorganisation des dispositifs de collectes de déchets de voirie aux Jardins Doret et du Rivage en particulier,
- DEP : pose de signalétiques et d'équipements supplémentaires (poubelles, emplacements pour grills) au Jardin Doret notamment,
- DEP : sensibilisation à la propreté avec des campagnes annuelles contre les déchets sauvages (littering) organisées dans la ville en collaboration avec la Communauté pour un mode propre (campagne IGSU)
- DEJS : promotion aux actes citoyens avec le projet PrévRiv et mise en place de mesures de prévention lors de manifestations en collaboration avec ASR, DEP, les fondations FVA, Aacts et Profa2,
- ASR : prévention contre la consommation d'alcool dans les écoles et présence policière accrue dans les jardins et lors de manifestations.

De façon plus générale, la Municipalité souhaite apporter les remarques suivantes :

- En termes de nuisance sonore ou autres incivilités, Police Riviera intervient, de jour comme de nuit, en appliquant des règles d'opportunité, de proportionnalité et de légalité. Elle dresse une dénonciation en cas de non respect manifeste des dispositions du Règlement général de police intercommunal. Ses contrôles proactifs sont intensifiés durant les périodes de forte occupation du parc public, respectivement durant la saison estivale – voir les deux graphiques ci-dessous qui montrent l'augmentation des interventions, par année et par mois.



- Noter que la Municipalité a entrepris une démarche auprès de Sécurité Riviera pour renforcer la présence de la police dans le Jardin Doret en particulier et dans d'autres lieux théâtre d'incivilités durant la belle saison. Cette action particulière aurait pu faire l'objet d'un contrat de prestation. Cette demande s'est heurtée à un refus catégorique du Comité de direction d'ASR pour deux raisons :
 1. ASR estime qu'il ne lui est pas possible d'engager du personnel uniquement sur une période réduite de l'année.
 2. ASR fait une appréciation estimant que la situation est sous contrôle au Jardin Doret et qu'en vertu du principe de proportionnalité, il n'est pas justifié de renforcer l'action de police sur ce secteur.
- Pour l'organisation de manifestations, il est rappelé que chaque manifestation fait l'objet d'une annonce Pocama qui obéit à des critères stricts, en particulier quant à la vente d'alcool, le nombre de décibels autorisé, ou la gestion du nettoyage par l'organisateur de la manifestation. Cette proposition est relue par la Municipalité, qui donne son préavis, sur la base duquel ASR délivre l'autorisation.

- La Municipalité reconnaît qu'en 2014 le Festivalocal auquel le motionnaire fait allusion a entraîné de nombreuses remarques et plaintes; depuis lors, d'importants changements dans l'organisation de ce festival, dont l'orientation des émissions sonores vers le lac, ont été faits et l'édition 2015 s'est déroulée sans plaintes notoires.
- Du point de vue des déchets sauvages (littering), plusieurs démarches ont été menées en particulier en terme de mises en place de conteneurs et de mobilisation des équipes de nettoyage le dimanche matin et le lundi matin surtout (voir ci-dessus sous actions depuis 2012) grâce à SOS déchets entre autre (voir rapport du GTI 2015 joint en annexe) et d'actions d'information et de sensibilisation.
- Du point de vue des dépendances, des mesures de prévention ont été implémentées par le Service Jeunesse (voir rapport du GTI 2015 et rapport de gestion 2014 et prochainement 2015 pour plus de détails). Police Riviera dénonce systématiquement toute possession ou consommation de produits stupéfiants. Soulignons que la problématique spécifique des stupéfiants est complexe et est placée principalement sous la responsabilité du Canton.
- Du point de vue des tags, une procédure a été mise au point qui est appliquée tant par le Service des gérances que par la DEP.

En ce qui concerne le problème spécifique de l'usage du Parc Doret, il est rappelé que ce parc est situé au bord du lac, facilement accessible à pied, et qu'il représente avec sa pataugeoire un lieu de détente idéal pour la population veveysanne. De façon assez naturelle, la population tend à se rendre au bord du lac plutôt que de monter au Toveryres (pour ne parler que du territoire communal). Mis à part les fins de semaines ensoleillées durant l'été, les moments « chauds » d'occupation du Doret sont : le Festivalocal et la fin de la scolarité (en général le dernier samedi de juin). Durant ces moments « chauds », l'affluence du public est certainement maximale. La Municipalité ne souhaite pas prendre d'autres mesures particulières pour ces moments et n'envisage en aucun cas la fermeture nocturne du parc.

En effet, en terme de politique sociale, la Municipalité privilégie la prévention plutôt que la répression. Elle a conscience que durant l'été il existe des moments « chauds », elle pense qu'il faut les tolérer en les encadrant de façon proportionnée.

Par le GTI elle pense avoir réussi à fédérer de nombreux intervenants venant de services différents pour tenter de développer en synergie une prise de conscience citoyenne en termes d'incivilités. Elle salue l'engagement des collaborateurs de ses différents services, en particulier de tous ceux qui sont sur le terrain.

Nous pouvons maintenant répondre aux demandes spécifiques soulevés par la motion :

1. « *Palier au manque criant de poubelles qui génère un désordre lors de forte affluence la journée* »

Réponse : des mesures appropriées ont été prises, dont l'augmentation du nombre de conteneurs et l'organisation d'équipe de nettoyage particulièrement le dimanche matin et le lundi matin.

2. « Proposer une directive obligeant tout organisateur de manifestation à procéder au nettoyage du site durant et après la manifestation et de le rendre dans un état respectable »

Réponse : tout organisateur d'une manifestation est déjà tenu de rendre l'espace public propre, il doit en particulier assumer la prise en charge des déchets et suivant les cas certains frais de nettoyage (souvent en collaboration avec la DEP).

3. « Élaborer des dispositions particulières à l'usage de ce parc (contrôles de police plus fréquents, verbalisation des contrevenants, voire envisager une fermeture du parc de 23h à 6h) et les faire appliquer par l'ASR »

Réponse : ASR s'est engagée à répondre de façon proportionnée en augmentant le nombre de patrouilles durant les moments « chauds » et en jugeant de cas en cas la nécessité de prendre des mesures de polices plus spécifiques (amendes d'ordre, interpellations, etc.). La Municipalité ne souhaite pas proposer d'autres mesures particulières telles que fermer le parc la nuit.

4. « Envisager, en cas de délits et d'incivilités répétées, la possibilité de poser des caméras de surveillance vidéo aux endroits sensibles afin de retrouver les auteurs d'infractions ».

Réponse : la problématique des caméras de surveillance sera abordée dans la réponse au postulat déposé le 01.10.2015 « Des caméras de surveillance. Vite ! »

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vevey

Vu le rapport préavis No 23/2016 en réponse à la motion de Monsieur Jacques Décosterd intitulée « Doret n'en peut plus ! »

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'approuver la réponse à la motion de Monsieur Jacques Décosterd intitulée « Doret n'en peut plus ! »

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif Grégoire Halter

Municipaux délégués : - Monsieur Jérôme Christen, Municipal des espaces publics
- Monsieur Etienne Rivier, Municipal des finances, de la culture institutionnelle et d'ASR

Annexe : Groupe de Travail Incivilité – Rapport 2015

1. BREF HISTORIQUE

Le GTI s'est constitué sur décision municipale le 29 septembre 2011, initialement en vue de proposer des mesures pour améliorer la propreté des espaces publics et éliminer les graffitis sur le domaine privé.

La conduite politique du Groupe est assurée par le municipal de la Direction des espaces publics (DEP) ou celui de la Sécurité. Le Groupe est ainsi composé de deux municipaux (DEP et Sécurité) et des chefs de services de DEP, DEJS, DASF, du Chargé de prévention et du Répondant de proximité de Police Riviera (ASR), du délégué DU-Agenda21¹. Un travailleur social de proximité du Service jeunesse et un répondant de DEP-Service voirie participent également aux séances. La coordination opérationnelle est assumée annuellement et à tour de rôle par l'un des membres des services.

Le Groupe se réunit deux à trois fois par an pour fixer les objectifs et établir un plan d'actions. Un rapport d'activité-bilan annuel des interventions est établi annuellement.

La mission du Groupe est triple :

- 1) se concerter sur des actions à mener concernant les incivilités, les inventorier et prioriser les interventions,
- 2) proposer des plans d'actions à la Municipalité,
- 3) coordonner l'engagement des services concernés pour réaliser les plans d'action.

Depuis 2012, plusieurs actions ont été coordonnées et menées par les services dans le cadre du GTI :

- DEP : établissement d'une directive sur l'attribution de subventions pour l'élimination des graffitis sur le domaine privé,
- DEP : réorganisation des dispositifs de collectes de déchets de voirie aux Jardins Doret et du Rivage en particulier,
- DEP : pose de signalétiques et d'équipements supplémentaires (poubelles, emplacements pour grills) au Jardin Doret notamment,
- DEP : sensibilisation à la propreté avec des campagnes annuelles contre le littering organisées dans la ville en collaboration avec la Communauté pour un mode propre (campagne IGUSU)
- DEJS : promotion aux actes citoyens avec le projet PrévRiv et mise en place de mesures de prévention lors de manifestations en collaboration avec ASR, DEP, les fondations FVA, Aacts et Profa²),
- ASR : prévention contre la consommation d'alcool dans les écoles et présence policière accrue dans les jardins et lors de manifestations.

2. ACTIONS 2015

Lors de la séance du 13 mai 2015, les services ont informé qu'ils allaient principalement reconduire les différentes mesures mises en place les années précédentes dans les différents espaces publics de la Ville, et notamment au Jardin Doret. Ci-dessous un bref résumé de celles-ci, complétée d'autres actions de prévention plus ponctuelles :

DEP : reconduction de la campagne IGUSU (Interessengemeinschaft für eine saubere Umwelt - Communauté d'intérêt pour un monde propre fondée en 2007) sur une semaine en juin. Le projet d'étendre la campagne dans les écoles (sensibilisation au tri) a été reporté faute d'équipement ad hoc dans les écoles. Poursuite des mesures d'élimination des déchets au Jardin Doret.

¹ DEJS (Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports), DASF (Direction des affaires sociales et familiales), DU-Agenda 21 (Direction de l'urbanisme), ASR (Association Sécurité Riviera)

² FVA (Fédération vaudoise contre l'alcoolisme), AACT (Fondation addiction, action communautaire, travail social), Profa (Fondation spécialisée sur les questions liées à l'intimité et aux infractions physiques et psychiques)

DEJS : dans le cadre du projet PrévRiv (Prévention Riviera Vevey), orientation des interventions lors des festivals (Festivalocal, Animai notamment) sur la prévention des consommations (alcool et produits stupéfiants) et des conduites à risque, en collaboration avec les fondations FVA, Aacts et Profa.

Le Service jeunesse prévoit également d'installer la roulotte de DASF au Jardin Doret afin d'y tenir une permanence tous les weekends du 30 mai au 28 juin avec les professionnels d'Aacts (vendredi et samedi, de 18h00 à 22h00).

En plus de ces actions, une présence régulière des travailleurs sociaux de proximité (TSP) sur l'ensemble du territoire sera assurée durant toute l'année.

ASR : les policiers assurent des patrouilles régulières au Jardin Doret notamment, comme les années précédentes. Les actions de prévention dans les écoles sont également reconduites.

DASF : outre les projets réguliers, une exposition "Ni hérissons, ni paillasons" est organisée dans le cadre de la semaine d'actions contre le racisme avec la participation d'écoliers de 7 à 12 ans. Une autre intervention scolaire "Le respect ça l'a fait" est en cours depuis octobre 2014 dans toutes les classes de 4^{ème} à 6^{ème} primaire.

DU - Agenda 21 : promotion de la Fête des voisins du 29 mai en collaboration avec DEP et DASF.

3. BILAN 2015

DEP :

- Incivilités observées sur le domaine public

- Statistiques déchets illégaux & littering : **557** tonnes de déchets sauvages et de déchets du nettoyage ont été collectées par le service voirie en 2015. Ceci représente **1526** kilos par jour de déchets de tout genre ramassés en partie à la main par le personnel de voirie.
- SOS déchets illégaux : depuis septembre 2015 une équipe spéciale d'intervention a pour mission de ramasser les dépôts illicites déposés sur le domaine public. Ce sont plus de **1300** heures qui ont été consacrées à cette tâche en l'espace de quatre mois.
- Tags & graffitis : **74** heures ont été nécessaires pour le nettoyage des tags et des graffitis observés sur le domaine public.
- Vandalisme : malheureusement, les WC publics sont toujours une cible privilégiée du vandalisme. L'éclairage intérieur, les portes, les cuvettes et les lavabos sont régulièrement endommagés. De surcroît les écoulements sont souvent obstrués par divers déchets introduits de force.
- Avertissements / dénonciations : nous avons adressé **24** lettres d'avertissement et factures de frais d'évacuation faisant suite à des dépôts de déchets illégaux.

- Actions de sensibilisation au littering, aux déchets et à la consommation

- IGSU : du 15 au 21 juin, et ce pour la troisième année consécutive, IGSU est venu sensibiliser les usagers de l'espace public à la problématique des déchets sauvages (littering) qui est le résultat de la mauvaise habitude de laisser traîner ou de jeter négligemment les déchets sur le domaine public.

Des sondages menés par IGSU en 2015 montrent que la situation reste stable dans les espaces publics malgré la croissance de la population et l'utilisation plus intensives des lieux publics. Il reste néanmoins que la population se sent fortement gênée par le littering et que les mesures anti-littering doivent être poursuivies sans relâche.

- RessourCITY : du 7 au 14 mars en partenariat avec DEJS et COSEDEC (coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets), la DEP a organisé en avant-première en Suisse romande la mise en place d'une exposition mobile (RessourCITY) destinée à mieux comprendre le lien entre consommation et préservation des ressources.

Interactive et ludique, l'exposition était constituée de 5 stations à thèmes : alimentation, vacances, déchets, déchets électroniques et activités bancaires. Les participants étaient appelés à interagir par le biais de questions, de jeux et de réflexion propre à chaque sujet. L'objectif était d'apprendre

comment la consommation affecte l'environnement et d'identifier les règles d'or pour limiter son impact environnemental.

20 classes de de 9 et 10^{ème} de l'établissement primaire et secondaire (env. 180 élèves) y ont participé. L'exposition a également été ouverte aux associations locales ainsi qu'à la population.

DEJS

- **Quartiers et festivals** : les mesures de prévention dans les quartiers lors des activités (Opensport) et des manifestations (Animai, RKC, Festival local) sont bien ciblées auprès des jeunes. Lors du Festival Animai, plus de 60 jeunes ont participé aux jeux-questionnaires sur les consommations et comportements à risque.
- **Prév'Rlv - Jardin Doret** : l'action spécifique présente un bilan mitigé. Durant 10 soirées (vendredi et samedi du 30.5 au 28.6) les professionnels d'Acts et du Service jeunesse ont rencontré 227 jeunes, 10 voisins et 24 passants. Outre une prévention spécifique liée aux consommations, les échanges ont aussi porté sur des questions de cohabitation usagers du parc et habitants, de déprédations, de nuisances sonores, de littering.

Cette mesure est toutefois mitigée dans ses résultats pour les raisons suivantes :

- a) Problématique peu pertinente : la complémentarité des professionnels (animateurs, travailleurs sociaux de proximité et spécialistes des addictions) n'a pas été optimale sur ce lieu, la problématique des dépendances (alcool, stupéfiants) n'y étant pas centrale.

Si les professionnels jouent un rôle important de pacification, d'information et de sensibilisation sur le terrain, la thématique de 2015 doit être revue afin de répondre à un réel besoin au Jardin Doret (promotion d'actes citoyens et responsables par exemple via l'élimination des déchets, le bien vivre ensemble, etc.).

Signalons par ailleurs que le groupe de travail initial avait associé différents membres des services communaux qui, au vu de la thématique très spécifique, hors de leur compétence, n'ont pas jugé utile d'étendre la collaboration.

- b) Manque de visibilité : la roulotte, qui se voulait un pôle attracteur pour informer les usagers, était trop décentrée (près de la parcelle de l'ancien pavillon scolaire). Mieux placée, elle pourrait être un excellent support d'information et de sensibilisation sur la thématique choisie (par ex. pour la lutte contre le littering : information sur le tri sélectif, valorisation des déchets, projection de films de sensibilisation, etc.).

Si la mesure a peu touché le public visé, les professionnels du Service jeunesse ont constaté que le Jardin Doret est un lieu de détente et de loisirs convivial, au moins jusqu'à 22h00. Outre le littering, le nombre et le type d'incivilités qui y ont été constatées aux heures de présence des professionnels (18h00 à 22h00) peuvent être considérés comme marginal mis en relation avec la fréquentation très forte en période estivale.

Les passages réguliers sur tout le territoire des TSP (travailleurs sociaux de proximité) ou lors d'activités jeunesse a permis de créer ou de maintenir des liens avec des jeunes.

L'activité en hausse en 2015 a été la médiation entre habitants, usagers et jeunes assurée par l'équipe des TSP.

ASR

- **Interventions au Jardin Doret** : différentes actions préventives ont été planifiées sur ce site dès le printemps. Par ailleurs 52 interventions y ont été répertoriées entre le 13.4 et le 6.11.2015 sur appel de voisins ou lors de patrouilles préventives et proactives.

Le type de cas liés aux interventions est indiqué dans les tableaux ci-après, selon leur gravité et le mois considéré.

Interventions Police Riviera au Jardin Doret du 13.4 - 6.11.2015															
Type de cas/ gravité	Musique	Troubles	Conflit	Miction	Chiens bruyants	Dépréda- tion matér.	Couteau/ bâton	Décom- pensation	Stupéfiants	Vols à la tire	Feux mineurs	Camping sauvage	Demande d'aide	Plainte sans objet	Total
SSP (sans suite pénale)	4	4	1			1	2	3			2	3	1	7	28
Dénonciation	4	1		2					5						12
Avertissement	4				2										6
Plainte										6					6
Total	12	5	1	2	2	1	2	3	5	6	2	3	1	7	52

Type de cas/ mois															
Avril	1	1							1		2			1	6
Mai	1		1						1	1					4
Juin	3	2		2			2		2	3			1	3	18
Juil	4				1	1		1		2		3		1	13
Août	2	1			1			2	1					2	9
Sept.															0
Oct.	1														1
Nov.		1													1
	12	5	1	2	2	1	2	3	5	6	2	3	1	7	52

Sur les 52 cas ayant entraîné une intervention, 22 ont été déclenchés après 22h00, dont 9 entre 00h00 et 03h00.

Les interventions proactives lors de manifestations, notamment lors de la soirée des étudiants du 30 juin au 1^{er} juillet, et les patrouilles régulières dans le Jardin Doret ont contribué au maintien/rétablissement du calme et de l'ordre public. Les répondants de proximité de Police Riviera rappellent qu'une grande partie des plaintes provient essentiellement d'un seul habitant, bordier du Jardin.

Ils indiquent également que le site du Jardin Doret, malgré les infractions commises et des déchets abandonnés, est un endroit convivial et festif où il fait bon vivre et n'est pas une zone de non-droit décrite par certaines personnes.

- **Intervention dans les écoles** : En 2015, Police Riviera a également organisé des visites dans toutes les classes des écoles publiques et privées (8^{ème} primaire Harmos) de Vevey (+ 1 classe spécialisée) avec un message de prévention lié aux délits, incivilités et médias sociaux en particulier.

DASF

- **Médiation scolaire** : le projet "Le respect ça l'fait" a touché près de 700 écoliers (35 classes de 4 à 6^{ème} primaire) d'octobre 2014 à mai 2015. Suite à des problèmes de violence à l'école, le projet visait à sensibiliser les écoliers au respect, au racisme et la discrimination.
- **Semaine d'actions contre le racisme (16 au 21 mars)** : l'exposition "Ni hérissos, ni paillasons" a attiré env. 1000 écoliers veveysans de 7 à 12 ans. L'exposition, construite avec les enfants, portait sur la gestion des conflits, le développement de la tolérance et de la solidarité dans les classes. 300 parents ont participé à l'inauguration.
- **Projet urbain** : les activités proposées dans les deux maisons de quartier, Villa Métisse et Espace Bel Air, tout au long de l'année offrent des lieux de rencontre, de partage et de découverte de l'autre dans son altérité. Ces espaces de vie apportent, parmi d'autres, une contribution significative à une cohabitation sereine dans notre ville et permettent également une action préventive sur le « vivre ensemble » dans tous ses aspects.

A travers ses différentes actions, régulières ou ponctuelles, le bureau de l'intégration cherche à faire réfléchir le public et lui donner les moyens de comprendre les enjeux pour favoriser le bien vivre ensemble. L'évaluation à court terme de l'impact des différentes actions est complexe. L'accueil chaleureux réservé à l'ensemble des mesures ponctuelles mises en place en 2015, dans le cadre scolaire notamment, et les

nombreux retours positifs des participants et de la population laissent penser que les mesures sont favorables aux objectifs visés.

DU - Agenda 21

- **Fête des voisins du 29 mai 2015** : cette manifestation a pour objectif de créer des liens et de promouvoir la convivialité, l'entraide et la solidarité. Organisée chaque année depuis 2006 elle continue de rencontrer un succès grandissant année après année. Même si moins de fêtes ont été recensées en 2015 (37 contre 41 en 2014), le nombre de participants a augmenté, avec un regroupement des organisateurs. Cet événement est très prisé auprès des habitants des nouveaux quartiers (Moulins par exemple). La Fête des voisins contribue sans nul doute à la réduction des incivilités en facilitant l'intégration sociale au sein des quartiers. La prochaine édition est fixée au vendredi 27 mai 2016.
- **Potaclos** : le Potaclos accueille depuis mai 2015, 45 familles très hétérogènes sur les plans socio-économique et socio-culturel, soit largement plus de 100 personnes dans leur activité potagère très régulière. Là aussi, on peut relever une action de prévention non spécifique ou prévention structurelle. Cette action, en reprenant les termes de Boris Cyrulnik, éthologue et neuropsychiatre français, favorise le « *tricotage de liens sociaux* » au travers d'échanges de services ou l'apprentissage de la gestion de petits conflits qui peuvent se résoudre dans le cadre de cette colocation de jardiniers. Il y a ainsi beaucoup de valeurs ajoutées à ce type d'activité urbaine, en plus de la culture de légumes bio. Et tout cela sans travailleurs sociaux, avec des relations humaines « naturelles ».

4. PROJETS 2016

DEP

Actions de sensibilisation au littering, aux déchets et à la consommation

- **IGSU** : semaine de sensibilisation IGSU contre le littering. Dates à confirmer.
- **Net'Léman** : le samedi 21 et dimanche 22 mai aura lieu la 8^{ème} édition de Net'Léman, journée du grand nettoyage du lac. A Vevey, La manifestation est organisée par ASL (Association pour la sauvegarde du Léman) en partenariat avec la DEP. La participation de COSEDEC à l'évènement est en phase de discussion et devra encore être confirmée.

La thématique de 2016 sera « les emballages et les sacs plastiques ». Cet évènement a pour objectif de changer le comportement des consommateurs, susciter une réflexion sur les alternatives existantes aux emballages plastiques, favoriser l'émergence d'idées novatrices et encourager la réutilisation des sacs.

Une dimension didactique sera ajoutée à l'évènement. Des activités sous forme de jeu des déchets, d'un atelier du « Monde invisible du Léman » observé au microscope, d'un atelier bricolage et d'une exposition sur les déchets pourront être proposées. Certaines de ces activités devront encore être confirmées.

DEJS

Pour 2016, les actions de prévention habituelles seront reconduites, notamment :

- **Quartiers et festivals** : présence régulière des animateurs et des professionnels de la prévention. Lors d'Animai, une nouvelle formule d'intervention sera mise en place avec un travail par les pairs en qualité de Multiplic'acteurs. Le but visé est de développer une nouvelle dynamique de promotion au changement de comportements et de prévention des risques auprès des jeunes par d'autres jeunes, formés par des spécialistes de l'intervention sociale.
- **Prév'Riv - Jardin Doret** : en cours. Le Service jeunesse planche sur des mesures de prévention en zone urbaine pertinentes sur la base des expériences des années précédentes. Un accent sera mis sur l'analyse de l'impact des mesures sur le public visé.
- **Ecole** : un projet de promotion du tri et de lutte contre le littering dans les écoles de Vevey devrait être mis en place en collaboration étroite avec DEP.

ASR

Dans ses activités quotidiennes, Police Riviera effectue une présence préventive et dissuasive, plus particulièrement aux endroits sensibles. Les cas échéant, les policiers interviennent avec opportunité et proportionnalité pour dénoncer celles et ceux qui ne respectent pas les règles, en l'occurrence le Règlement général de police intercommunal.

Il est proposé de densifier l'affichage de prévention des nuisances sonores dans le secteur du Jardin Doret, ceci en collaboration avec DEP.

DASF

- **Semaine d'action contre le racisme** avec notamment des interventions dans les classes 9S sur le racisme et le harcèlement via les TIC, ainsi que la violence avec visite d'une exposition au musée de la main.
- **Fête des voisins** avec un accent mis sur l'accueil des migrants/requérants d'asile.
- **Projet urbain** : action importante sur Plan Dessus, avec l'objectif de permettre aux habitants –anciens et nouveaux arrivants- de s'approprier le quartier et son histoire, de la partager et renforcer la cohésion sociale.

DU - Agenda 21

Poursuite des actions des années passées :

- **Fête des voisins.**
- **Potagers urbains** (Potaclos) – développement en collaboration avec DEP si opportunité.

5. CONCLUSION ET PROPOSITION(S)

Les différentes actions mises en place en 2015 par chaque service ont été menées de manière spécifique et individuelle, avec un bilan globalement positif.

En ce qui concerne le domaine public et le Jardin Doret en particulier, la présence proactive et réactive de Police Riviera en 2015 a permis de prévenir, de contenir, voire de dénoncer les comportements répréhensibles. En ce qui concerne les axes d'intervention du Service jeunesse dans le cadre de la mesure PrévRiv au Jardin Doret ceux-ci doivent être, comme précité, revisités et adaptés aux problématiques réelles du site.

Considérant qu'il appartient aux différentes directions et services communaux, dans le cadre de la mise en oeuvre de leur politique, de mener des actions ponctuelles et régulières sur le territoire de la Ville, respectivement auprès de la population, la question de la coordination de leurs actions sur un même lieu ou en fonction d'une thématique prioritaire et commune (par exemple le littering ou les nuisances sonores au Jardin Doret, sur les quais, etc.) devrait faire l'objet d'une réflexion du Groupe en vue d'une action structurée et planifiée.

Il serait ainsi opportun que le GTI, conformément à sa mission et à la volonté politique,

- a) définisse un objectif stratégique en fonction de la/des problématique/s d'incivilité identifiée/s et priorisée/s selon les lieux et les périodes concernés : QUOI 1, OÙ et QUAND.
- b) décline des objectifs spécifiques avec un plan d'action précis et des axes d'intervention (mesures concrètes avec des indicateurs précis et mesurables) : QUOI 2, COMMENT.
- c) identifie les services concernés, leurs contributions et leurs moyens (financiers et humains) à coordonner (QUI, COMBIEN),

et fasse valider un plan d'actions concret par la Municipalité pour une mise en oeuvre l'année suivante.

Etienne Rivier
Président du GT Incivilités

Manon Fawer
Coordinatrice GT Incivilités 2014-2015

NB : le rapport a été complété avec les objectifs 2016 suite à la séance du 3.3.2016.

Doret n'en peut plus!

Savez-vous, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, savez-vous quelle est la différence entre le quartier St-Martin-Charmontey et le jardin Doret? - Environ 100 décibels!

Ce soir, c'est la troisième intervention en une année que je dépose ici au sujet des incivilités répétées constatées au jardin Doret. La Municipalité ne cesse d'élever son niveau de tolérance et fait preuve d'un laxisme coupable, alors qu'elle aurait pu depuis longtemps faire valoir sa compétence décrite dans l'art. 31 du règlement général de police de l'ASR et faire renforcer les dispositions relatives au trouble de l'ordre public.

L'utilisation diurne de ce parc est intensive lors des beaux jours tels ceux que nous avons eus ces dernières semaines. Il est parfaitement normal et légitime que la population puisse en profiter. Ce qui n'est pas normal par contre, ce sont les abus constants observés dès la nuit tombée, et dont je vous rappelle en substance la teneur. Vous relèverez que tous contreviennent à plusieurs articles du règlement général de police:

- Personnes fortement alcoolisées dormant sur les terrasses privées
- Bastons
- Niveau sonore de la musique intolérable (et c'est un euphémisme!)
- Concours de crissement de pneus le long du quai, sur le tronçon Barcarole-locaux de l'Aviron.
- Déchets de toutes sortes jonchant le sol, y compris des bris de verre aux abords de la fontaine
- Destruction d'une oeuvre d'art appartenant à la Ville
- Insultes à des policiers lors de leur passage
- Insultes aux habitants se plaignants de ces nuisances

Pourtant, ce que demandent les habitants des abords de ce parc n'est pas compliqué:

Ils souhaitent simplement que les Autorités fassent leur travail et rendent à ce lieu la tranquillité et la paix que tout citoyen est en droit d'exiger durant la nuit. Cela relève aujourd'hui de la santé publique!

Au lieu de cela, la Municipalité délivre une autorisation pour que se tienne à deux pas de chez eux l'un des festivals les plus bruyant du Canton. Le niveau sonore était si élevé entre le 19 et le 21 juin derniers que tous les immeubles alentours vibraient et que toute mesure prise par les habitants pour se protéger de ces hurlements était vaine. A tel point que 3 familles ont décidé de "s'expatrier" pour la durée du week-end. Le bon sens, Cher Collège municipal, aurait voulu que vous eussiez déplacé cette manifestation en un lieu mieux adapté.

Mais, dès lors que dans cette affaire Doret vous semblez en être dépourvu, ce Conseil à la possibilité de vous contraindre à agir. C'est l'objet de la présente motion qui demande à la Municipalité de tout mettre en oeuvre pour faire respecter l'ordre public, notamment:

1. Palier au manque criant de poubelles qui génère un désordre lors de forte affluence la journée
2. Proposer une directive obligeant tout organisateur de manifestation à procéder au nettoyage du site durant et après la manifestation et de le rendre dans un état respectable
3. Élaborer des dispositions particulières à l'usage de ce parc (contrôles de police plus fréquents, verbalisation des contrevenants, voire envisager une fermeture du parc de 23h à 6h) et les faire appliquer par l'ASR
4. Envisager, en cas de délits et d'incivilités répétées, la possibilité de poser des caméras de surveillance vidéo aux endroits sensibles afin de retrouver les auteurs d'infractions

Tous ces points sont de la compétence de la Municipalité et, en ce qui concerne le domaine de la police, sont définis dans les articles 31, 42, 44 et 79 du règlement général de police joint à la présente motion.

Au vu de l'importance et de l'urgence du sujet, je souhaite que cette motion soit directement transmise à la Municipalité.


Jacques Décosterd